

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00035

**CREATION DE LA SOCIETE TRANSPOLE ENERGIE DANS LE CADRE DE LA
SOLARISATION DU DEPOT TRANSPOLE DE LA STAS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI,
Mme Catherine ZADRA

RECU EN PREFECTURE

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190003510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

CREATION DE LA SOCIETE TRANSPOLE ENERGIE DANS LE CADRE DE LA SOLARISATION DU DEPOT TRANSPOLE DE LA STAS

Saint-Etienne Métropole est engagée dans une ambitieuse démarche de transition énergétique et écologique, comme en témoignent la démarche de « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) et l'adoption d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, Saint-Etienne Métropole soutient le développement de toutes les énergies renouvelables sur son territoire.

Début 2016, l'entreprise GreenYellow (filiale du groupe Casino) spécialisée dans la performance énergétique et les énergies renouvelables, a sollicité Saint-Etienne Métropole dans l'optique de proposer la solarisation du Transpôle, principal dépôt de la STAS situé à Saint-Priest-en-Jarez.

Le projet consiste en la couverture des ombrières existantes abritant les bus de la STAS de panneaux solaires photovoltaïques.

Deux centrales différentes seraient créées :

- une centrale en injection (dont l'énergie produite est directement revendue à EDF) d'une puissance de 1,8 MW, entièrement financée et exploitée par Greenyellow. Cette centrale permettra de dégager un loyer d'un minimum de 10 000 € par an pour Saint-Etienne Métropole,
- une centrale en autoconsommation d'une puissance de 300 Kw qui permettra de couvrir les « talons de consommation » du site, soit 10 à 12 % des besoins électriques du site à un tarif légèrement inférieur ou égal au tarif de l'électricité négocié par le groupe transdev pour l'ensemble de ses dépôts. Cette centrale sera la propriété de la SAS « Transpole Energie », au capital social de 60 000 € dont l'actionnariat sera réparti entre Saint-Etienne Métropole à hauteur de 40 % (comme cela est permis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015), Transdev (40 %) et Greenyellow (20 %). Le rendement prévisionnel de l'actionnariat dans cette société est estimé à 4,6 % sur 20 ans.

Dotés de 4800 modules représentant une surface de 7 900m², ces deux centrales permettront de produire plus de 2,3 millions de kilowattheures par an (soit la consommation annuelle de près de 500 foyers) et de faire ainsi du Transpôle un site à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'électricité qu'il n'en consomme annuellement pour son fonctionnement. L'émission de l'équivalent de 70 tonnes de gaz à effet de serre sera ainsi évitée chaque année. La réalisation de ce projet permettra par ailleurs la création d'1,5 ETP (emploi équivalent temps plein) pour la construction, et d'1,5 ETP pour le fonctionnement et la maintenance des installations.

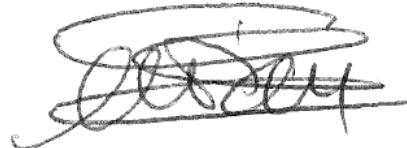
Ce projet fait figure de projet pilote et sera amené à être dupliqué. C'est pour aller en ce sens qu'un large recensement du patrimoine communautaire, des communes membres de Saint-Etienne Métropole et d'autres collectivités (Département, Région) a été réalisé et qu'une consultation a été lancée dans l'optique d'une solarisation massive du patrimoine public du territoire de la Métropole. Les résultats de cette consultation sont attendus en 2019.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à la création et à l'exploitation de la société par action simplifiée « Transpole Energie »,**
- **autorise Saint-Etienne Métropole à devenir actionnaire de la société Transpole Energie à hauteur de 24 000 € représentant 40 % des actions de ladite société,**
- **autorise Monsieur le Président à nommer deux représentants élus de Saint-Etienne Métropole au Comité Exécutif de la société Transpole Energie,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes nécessaires à la location des toitures du Transpole, propriété de Saint-Etienne Métropole, au bénéfice de la société Transpole Energie,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 266 du budget DDENERGIE de l'exercice 2018,**
- **les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe Transports.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU